

Février 2026

Les évènements du mois

LANCEMENT DE LA STRUCTURATION DE LA FILIÈRE DU BTP



La préparation du contrat de filière BTP à Mayotte a officiellement été lancée ce jeudi 12 février à la CSSM, en présence d'acteurs majeurs dont la Fédération Mahoraise du Bâtiment et des Travaux Publics - FMBTP et quelques uns de ses adhérents.

Cette première réunion marque le début d'un travail collectif structurant pour l'avenir du secteur. Elle vise à organiser une démarche collaborative associant un comité plénier élargi et des sous-groupes de travail dotés de feuilles de route opérationnelles. Les échanges ont notamment porté sur des enjeux majeurs pour la filière.

ECHANGES AVEC LE DEPARTEMENT - RÉGION ET LA CRESS



La FMBTP était invitée par la CRESS de Mayotte, aux côtés de l'Établissement public de reconstruction et de développement de Mayotte - EPRD, à échanger autour des travaux engagés par le Département de Mayotte relatifs à la reconstruction du territoire. Cette réunion marquait l'ouverture des réflexions autour du volet "Marchés publics", afin de favoriser l'intégration des entreprises mahoraises dans le processus de relance économique du territoire.

MATINALE FMBTP - BPI

La FMBTP a accueilli dans ses locaux une rencontre entre ses entreprises adhérentes et la Bpifrance France Outre-mer. Cette matinale a permis de présenter le positionnement de la BPI dans les territoires ultramarins ainsi que les différents outils de financement et d'accompagnement mobilisables pour soutenir le développement des entreprises du BTP mahoraises.

Ces échanges riches et concrets ont mis en lumière les solutions existantes pour renforcer la trésorerie, sécuriser les investissements et accompagner la structuration des entreprises dans un contexte de reconstruction et de transformation de la filière. [VOIR LA PRÉSENTATION](#)



Les infos à ne pas manquer

CLASSIFICATION DES ACTIVITES – CHANGEMENT A VENIR SUR LES CODES APE



Une nouvelle Nomenclature des Activités Française (NAF 2025) entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2027. S'en suivra la modification de l'ensemble des codes APE (Activité Principale de l'Entreprise) attribués, par l'Insee, à toutes les entreprises et établissements.

Courant 2026, l'Insee permettra aux entreprises de consulter leur prochain code APE et leur donnera la possibilité de demander sa modification en cas de problème, avant mise en application.

Nous vous enverrons les informations à ce sujet dès réception.

[VOIR L'ARTICLE](#)

CHANGEMENT DES ADRESSES EMAIL DE LA FMBTP

La FMBTP à deux nouvelles adresses email qui seront désormais utilisées pour vous écrire.

Secrétaire Générale : secretairegenerale@fmbtp.yt

Cheffe de projet BTP : cheffedeprojet@fmbtp.yt

RAPPEL – DISPONIBILITÉ DES FONDS EDEC JUSQU'AU 31 MARS 2026

Nous vous rappelons que les fonds EDEC sont encore disponibles **jusqu'au 31 mars 2026 et seront ensuite définitivement perdus.**

- Si vous souhaitez une prise en charge via l'EDEC, il faut que la formation se termine avant la date du 31 mars 2026
- Pour les formations ayant déjà été effectuées, il est possible de demander un remboursement via l'EDEC.
- Le remboursement des formations réglementaires et obligatoires ayant eu lieu avant le 6 juin 2025 (date à laquelle le remboursement de ces formations via l'EDEC est devenu possible), ne sera pas possible.
- La prise en charge peut varier avec un reste à charge pour l'entreprise.

Vous pouvez contacter votre conseiller AKTO pour toute demande à ce sujet.

NOUVELLE PROCEDURE CONCERNANT LES TITRES DE SEJOUR

Il a été officialisé à la préfecture que les organisations professionnelles peuvent désormais intervenir en tant que référentes et points de contact entre les entreprises et la préfecture pour les démarches liées aux titres de séjour (pour les situations urgentes et les situations où la demande de renouvellement a bien été faite 3 mois avant l'expiration du titre).

Afin de fluidifier le traitement des dossiers, il est essentiel de sensibiliser les salariés à effectuer leur demande de renouvellement trois mois avant la date d'expiration de leur titre.

Nous vous invitons, dans la mesure du possible, à mettre en place un suivi interne des titres de séjour et de leurs échéances, afin de pouvoir rappeler aux salariés d'anticiper leurs démarches.



HEURT ENGIN-PIÉTON "LE CHANTIER, C'EST PAS UN CRASH-TEST"

Depuis le 15 janvier et jusqu'au 14 mars 2026, l'OPPBTP lance une campagne nationale inédite pour prévenir le risque de heurt entre engins et piétons. Cette mobilisation vise à renforcer la prise de conscience, améliorer l'organisation des flux et encourager des actions concrètes pour réduire durablement les accidents graves et mortels.

La démarche est simple :

1. Se rendre sur www.heurtenginpieton.fr
2. Lancer la vidéo dédiée ;
3. Échanger avec les équipes ;
4. Déclarer le nombre de personnes sensibilisées ;
5. Télécharger l'attestation officielle.

